

NATATION

Défi sportif AlterGo 2023

Règlements des sports scolaires

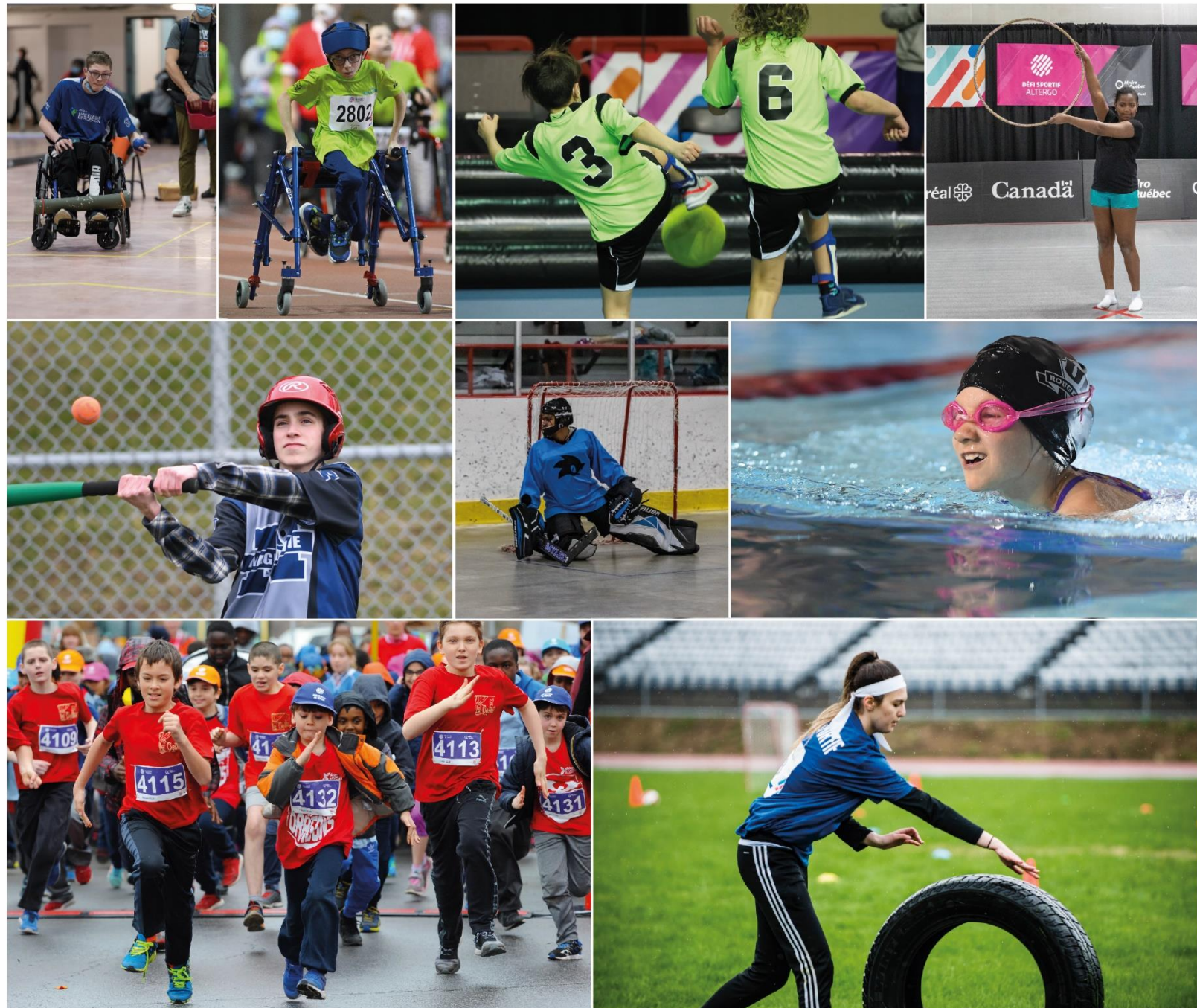


TABLE DES MATIÈRES

1. INSCRIPTION.....	3
1.1. Plateforme d'inscription	3
1.2. Modalité d'inscription.....	3
2. CLASSEMENT & DIVISIONS.....	4
2.1. Sans handicap physique.....	4
2.1.2. Division ouverte/ DIL- sans objet flottant.....	4
2.1.3. Division DIM - sans objet flottant.....	4
2.1.4. Division DIS/DIP - avec ou sans objet flottant et avec assistant	4
2.2. Avec handicap physique.....	4
2.2.1. Division 1 - avec ou sans objet flottant.....	4
2.2.2. Division 2 - avec ou sans objet flottant.....	4
2.2.3. Division 3 - avec ou sans objet flottant.....	4
2.2.4. Division 4 - avec ou sans objet flottant.....	5
2.2.5. Division 5 - avec ou sans objet flottant.....	5
3. ÉPREUVES & CLASSIFICATIONS.....	5
3.1. Épreuves courte distance (divisions sans handicap physique)	5
3.2. Épreuves courte distance (avec handicap physique) divisions 1, 2, 3, 4 et 5 (la division 5 est mixte)	6
3.3. Épreuves longue distance (avec ou sans handicap physique)	6
3.4. Épreuves avec limitation visuelle	7
3.5. Épreuves course à relais avec ou sans objet flottant.....	7
4. RÈGLEMENTS	8
4.1. Règlements généraux.....	8
4.1.1. Objets flottants autorisés.....	8
4.1.2. Spécificités pour les athlètes avec limitation visuelle.....	8
4.2. Départ.....	9
4.3. Assistance.....	9
5. LE BASSIN.....	9

1. INSCRIPTION

1.1. Plateforme d'inscription

Les inscriptions doivent se faire via [la plateforme d'inscription](#). Chaque école est responsable de ses inscriptions.

1.2. Modalité d'inscription

Chaque établissement peut inscrire un **maximum de 8 athlètes** par épreuve de natation.

2. CLASSEMENT & DIVISIONS

2.1. Sans handicap physique

2.1.1. Division ouverte - avec objet flottant

Pour les athlètes peu importe leur limitation fonctionnelle.

2.1.2. Division ouverte/ DIL- sans objet flottant

Pour les athlètes **peu importe leur limitation fonctionnelle** et/ou les athlètes **avec déficience intellectuelle**.

2.1.3. Division DIM - sans objet flottant

Pour les athlètes ayant un diagnostic de déficience intellectuelle légère à moyenne ou ayant un TSA avec un fonctionnement de DIL/DIM.

L'athlète doit être inscrit en division ouverte si besoin d'un objet flottant.

2.1.4. Division DIS/DIP - avec ou sans objet flottant et avec assistant

Pour athlètes ayant une déficience intellectuelle sévère à profonde.

L'assistant peut être dans l'eau derrière l'athlète pour l'orienter.

Cette division est mixte.

2.2. Avec handicap physique

2.2.1. Division 1 - avec ou sans objet flottant

Les jeunes marchent sans difficulté. Ils peuvent circuler dans les escaliers sans assistance physique ni main courante. Ils peuvent faire des activités motrices globales telles que sauter ou courir, mais la vitesse, la coordination et/ou l'équilibre sont affectés.

2.2.2. Division 2 - avec ou sans objet flottant

Les jeunes marchent avec difficulté mais sans aide technique. Ils doivent utiliser une main courante ou une assistance physique pour circuler dans les escaliers. Les performances motrices sont pauvres et peu développées au niveau de la course et des sauts.

2.2.3. Division 3 - avec ou sans objet flottant

Les jeunes utilisent une aide technique en tout temps et sont autonomes dans leurs déplacements à l'intérieur. Ces jeunes nécessitent une aide physique ou un appui stable pour se lever et se tenir debout.

2.2.4. Division 4 - avec ou sans objet flottant

Les jeunes nécessitent un fauteuil roulant motorisé ou manuel propulsé par autrui. En position assise, ils ont besoin d'un siège adapté pour supporter le tronc. Ils peuvent utiliser une marchette avec assise, effectuer de courts déplacements au sol (ramper, se trainer), ou effectuer des pas avec aide physique.

L'assistant est permis mais ne doit pas être devant l'athlète.

2.2.5. Division 5 - avec ou sans objet flottant

Ces jeunes ont un pauvre contrôle au niveau de la tête et du tronc et les mouvements volontaires des bras et des jambes sont très limités. Ils sont dépendants de l'adulte pour les transferts et déplacements. Ces athlètes ont droit de porter des palmes pour aider à la propulsion. L'assistant est permis derrière l'athlète.

3. ÉPREUVES & CLASSIFICATIONS

3.1. Épreuves courte distance (divisions sans handicap physique)

STYLE	LONGUEUR	GENRE	NIVEAU
Libre	25 mètres	Filles	Primaire
Libre	25 mètres	Garçons	Primaire
Libre	25 mètres	Filles	Secondaire
Libre	25 mètres	Garçons	Secondaire
Dos	25 mètres	Filles	Primaire
Dos	25 mètres	Garçons	Primaire
Dos	25 mètres	Filles	Secondaire
Dos	25 mètres	Garçons	Secondaire

3.2. Épreuves courte distance (avec handicap physique) divisions 1, 2, 3, 4 et 5 (la division 5 est mixte)

STYLE	LONGUEUR	GENRE	NIVEAU
Libre	25 mètres	Filles	Primaire
Libre	25 mètres	Garçons	Primaire
Libre	25 mètres	Filles	Secondaire
Libre	25 mètres	Garçons	Secondaire
Dos	25 mètres	Filles	Primaire
Dos	25 mètres	Garçons	Primaire
Dos	25 mètres	Filles	Secondaire
Dos	25 mètres	Garçons	Secondaire

3.3. Épreuves longue distance (avec ou sans handicap physique)

STYLE	LONGUEUR	GENRE	NIVEAU
Libre	50 mètres	Filles	Primaire
Libre	50 mètres	Garçons	Primaire
Libre	50 mètres	Filles	Secondaire
Libre	50 mètres	Garçons	Secondaire

3.4. Épreuves avec limitation visuelle

STYLE	LONGUEUR	GENRE	NIVAU
Libre	25 mètres	Mixte	Primaire
Libre	25 mètres	Mixte	Secondaire

3.5. Épreuves course à relais avec ou sans objet flottant

STYLE	LONGUEUR	GENRE	NIVEAU
Libre	4 x 25 mètres	Mixte - avec handicap moteur	Primaire
Libre	4 x 25 mètres	Mixte - avec handicap moteur	Secondaire
Libre	4 x 25 mètres	Filles	Primaire
Libre	4 x 25 mètres	Garçons	Primaire
Libre	4 x 25 mètres	Filles	Secondaire
Libre	4 x 25 mètres	Garçons	Secondaire

La course à relais doit être effectuée par **4 athlètes différents**.

Les nageurs devront **obligatoirement toucher le mur** lors des épreuves de relais.

4. RÈGLEMENTS

4.1. Règlements généraux

- Aucune période d'échauffement n'est prévue à l'horaire.
- Aucune reprise de vague ne sera autorisée.

4.1.1. Objets flottants autorisés

Les objets flottants autorisés sont :

- la veste de flottaison
- les flotteurs aux bras
- les ceintures de flottaison au corps (Aqua jogging)
- le ballon dorsal
- le serpent de mer (frite)
- les aides flottants adaptés

Il est interdit pour un athlète d'utiliser un objet pouvant aider à la propulsion comme objet flottant (ex : les palmes ou les planches), sauf pour la division 5 avec handicap physique.

4.1.2. Spécificités pour les athlètes avec limitation visuelle

Les nageurs avec limitation visuelle peuvent avoir un assistant pour leur donner des indications à l'aide d'une perche au bout de laquelle se trouve un objet mou attaché. L'assistant touche le nageur sur la tête ou sur l'épaule pour lui indiquer la proximité du mur de virage ou du mur d'arrivée.

4.2. Départ

Tous les départs se font à l'intérieur de la piscine.

Un entraîneur doit tenir le bras de l'athlète jusqu'au signal de départ de la course.

Étape 1 : À l'annonce de l'épreuve, l'athlète doit être assis.

Étape 2 : Au coup de sifflet, l'athlète fait son entrée dans l'eau et se met en position de départ.

Étape 3 : Au «buzz» et abaissement du drapeau rouge, c'est le départ.

4.3. Assistance

- Les assistants seront acceptés seulement dans les épreuves handicap physique sévère (division 4 et 5) ou déficience intellectuelle sévère à profonde avec assistant.
- L'assistant peut rediriger l'athlète (sans le pousser) si et seulement si l'athlète est pris dans les câbles de flottaison de la piscine (l'athlète doit avancer seul). **Il doit être derrière l'athlète.**

5. LE BASSIN

Les épreuves de natation auront lieu à la piscine du Centre Sportif Claude-Robillard à Montréal.

Caractéristiques :

- Toutes les compétitions auront lieu dans deux bassins de 25 mètres.

Les équipes doivent respecter les emplacements assignés pour chaque école aux abords de la piscine.



Dernière mise à jour : le 16 décembre 2022

Elsa Schmitt
Coordonnatrice, sports scolaires et développement
514 933-2739, ext. 215
elsas@altergo.ca

defisportif.com

